



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat de Paris

Division des établissements et de la vie universitaire

Rapport du Recteur
sur l'exercice du contrôle de
légalité des décisions et
délibérations des organes
statutaires des établissements
publics à caractère scientifique,
culturel et professionnel.

(Article L711-8 du code de l'éducation)

Année 2012

SOMMAIRE

- **Les points dominants à l'ordre du jour des conseils d'administration des huit universités parisiennes.**
 - ❖ Les PRES et les investissements d'avenir
 - ❖ Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - ❖ Le renouvellement de la gouvernance
 - ❖ La préparation des contrats 2014-2018
 - ❖ La politique budgétaire et la mise en place du contrôle budgétaire interne comptable et financier
 - ❖ Les questions immobilières (travaux, SPSI)
 - ❖ L'IAE de Paris

- **L'exercice du contrôle budgétaire en régime RCE par les services rectoraux.**

- **La situation financière 2012 des universités parisiennes.**

- **Annexes**
 - ❖ **La liste des fondations « enseignement supérieur » ouverte dans l'académie de Paris en 2012**
 - ❖ **Les comptes 2012 des universités parisiennes** (*annexe non diffusée avec le rapport public*)

1- Les points dominants à l'ordre du jour des conseils d'administration des huit universités parisiennes

Dans les universités parisiennes, sept sujets d'actualité ont marqué les débats en 2012 :

- Les PRES et les investissements d'avenir ;
- Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Le renouvellement de la gouvernance (élections des présidents et mise en place des nouveaux conseils) ;
- La préparation des contrats 2014-2018 ;
- La politique budgétaire et la mise en place du contrôle interne comptable et financier ;
- Les questions immobilières (travaux, SPSI) ;
- Le rattachement de l'IAE de Paris.

Les PRES et les investissements d'avenir

Les établissements retenus dans le cadre d'un projet d>IDEX (Initiatives d'excellence) ont débattu de la convention attributive d'aides et ont poursuivi le lancement de nouveaux appels à projets. Ils ont signé les conventions de financement avec l'ANR.

La question de la gouvernance au sein des PRES (pôles de recherche et d'enseignement supérieur) a été largement débattue.

Six PRES avaient leur siège dans l'académie en 2012.

PRES ayant leur siège dans l'académie de Paris en 2012		Décret	Membres Fondateurs
ParisTech	EPCS	Décret du 21 mars 2007	AgroPT, Arts et Métiers PT, Chimie Paris PT, Ecole des Ponts PT, Ecole Polytechnique, ENSAE PT, ENSTA PT, ESPCI PT, HEC Paris, IOGS, Mines PT, Telecom PT
Sorbonne Paris Cité (Universités Paris Cité)	EPCS	Décret du 10 février 2010	Paris 3, Paris 5, Paris 7, Paris 13, IPGP, INALCO, EHESP, IEP
Sorbonne Universités	FCS	Décret du 22 juin 2010	Paris 2, Paris 4, Paris 6
PSL-QL (Paris, Sciences et lettres-Quartier Latin)	FCS	Décret du 8 juillet 2010	Collège de France, Chimie Paris Tech, ENS, ESPCI PT, Observatoire de Paris, Université Paris Dauphine, CNRS, INSERM, Institut Curie.
heSam (Hautes Etudes, Sorbonne, Arts et Métiers)	EPCS	Décret du 30 décembre 2010	CNAM, EFEO, EHESS, ENC, Arts et Métiers PT, ENSCI-Les ateliers, EPHE, ESCP Europe, Paris 1

PSL – Formation	EPCS	Décret du 1 ^{er} août 2012	Collège de France, Chimie Paris Tech, ENS, ESPCI PT, Observatoire de Paris Université Paris Dauphine, CNRS, INSERM, Institut Curie
Université Paris Lumières	EPCS	Décret du 1 ^{er} octobre 2012	Paris 8, Paris 10

Il est à noter le décret du 28 février 2012 a substitué un EPCS (établissement public de coopération scientifique) à la FCS (fondation de coopération scientifique) « Campus Condorcet ».

Les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche

Les présidents d'université ont rendu compte à leurs conseils de leur contribution aux Assises 2012, territoriales et nationales, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le rapporteur général du comité de pilotage des Assises était le président de l'université Paris Diderot, Monsieur Vincent BERGER.

Le renouvellement de la gouvernance

Les mandats de l'ensemble des présidents des universités parisiennes et de la plupart des membres élus de leurs conseils centraux sont arrivés à échéance entre 2011 et 2012.

Au cours de l'année 2012, les présidents des universités Paris 1, Paris 2, Paris 3, Paris 4, Paris 6 et Paris 7 ont été élus, dont deux d'entre eux pour un second mandat (Paris 3 et Paris 7).

A la suite de ces élections, il a été procédé à l'installation des nouveaux conseils centraux avec notamment la désignation des personnalités extérieures au sein des conseils d'administration.

La préparation des contrats 2014/2018

L'ensemble des universités parisiennes ont longuement débattu tout au long de l'année 2012 de leurs projets dans le cadre de leur futur contrat d'établissement quinquennal avec une nouveauté, la nécessité d'adopter un chapeau commun avec les autres établissements du même PRES.

Ces discussions ont été l'occasion de redéfinir l'offre de formation et d'envisager des restructurations des unités de recherche.

La politique budgétaire et la mise en place du contrôle interne comptable et financier

Toutes les universités étant passées aux responsabilités et compétences élargies, les enjeux financiers sont devenus considérables. Les universités ont mis en place des dispositifs de contrôle interne comptable et financier pour notamment mieux maîtriser leurs dépenses. Parallèlement, les services de ressources humaines ont été renforcés. Confrontées à des difficultés financières, certaines universités ont décidé des gels de

postes en vue de la campagne d'emplois 2013 ou réduit fortement leur politique d'investissement.

Les questions immobilières (travaux, SPSI)

Le suivi des chantiers immobiliers en cours a été évoqué lors des séances des conseils d'administration des universités, notamment à l'université Paris 2 les travaux dans les locaux du site Assas, et à l'université Paris 4 pour les travaux du site Clignancourt.

Les universités Paris 2 et Paris 5 ont actualisé leur SPSI en 2012.

L'IAE de Paris

En 2012 les discussions sur le projet de rattachement de l'IAE de Paris (actuellement rattaché à l'université Paris 1) à l'université Paris Dauphine se sont poursuivies.

2- L'exercice du contrôle budgétaire en régime RCE par les services rectoraux

En 2012, toutes les universités de l'académie de Paris et l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris (Chimie ParisTech) sont en régime de responsabilités et compétences élargies.

Le régime RCE se traduit par le transfert de la masse salariale Etat au sein du budget de l'établissement. Un accompagnement de l'Etat en vue de prévenir les risques budgétaires et financiers s'exerce dans le cadre du contrôle budgétaire prévu au décret n°2008- 618 du 27 juin 2008.

Un dialogue de gestion sur les questions budgétaires et financières entre les services rectoraux et les universités est ainsi mis en œuvre tout au long de l'exercice budgétaire, il est scandé par les décisions budgétaires soumises à l'approbation des conseils d'administration.

Un représentant du recteur était présent à chacune des 100 séances des conseils d'administration des universités parisiennes, réunies en 2012.

25 délibérations budgétaires ont été adoptées par les universités parisiennes. Selon les établissements, le nombre de décisions budgétaires modificatives adoptées va de 1 à 3.

Universités	Nombre de séances des conseils d'administration		Nombre de délibérations budgétaires + CF			
	2011	2012	Budget initial compte + DBM		Total avec financier	
			2011	2012	2011	2012
PARIS 1	9	14	4	3	5	4
PARIS 2	4	8	4	4	5	5

PARIS 3	11	16	4	3	5	4
PARIS 4	13	10	4	3	5	4
PARIS 5	10	15	2	3	5	4
PARIS 6	9	10	3	3	4	4
PARIS 7	13	18	3	3	3	4
PARIS Dauphine	8	9	3	3	4	4
TOTAUX	77	100	27	25	36	33

La qualité du dialogue de gestion suppose que soient assurés :

1. Le respect du délai de 15 jours de communication au recteur des documents budgétaires avant la date du CA (art 12 du décret) ;
2. La transmission intégrale de la liste des documents qui selon le décret doivent être produits avec les décisions budgétaires.

Ce qui n'est pas toujours le cas.

Notamment la qualité des plans pluri annuels d'investissement et celle des tableaux des restes à réaliser sur contrats de recherche doivent être améliorées. Le corollaire à une mauvaise qualité de PPI est souvent un taux d'exécution médiocre des dépenses d'investissement.

L'examen des documents budgétaires et de leurs annexes permet un suivi par les services rectoraux sur des tableaux de bord, qui font apparaître sur trois ans :

- le compte de résultat prévisionnel ;
- le tableau de financement abrégé prévisionnel.

Ces tableaux de bord permettent un suivi du fonds de roulement, du taux de couverture en jours de fonctionnement, et des taux d'exécution budgétaire sur plusieurs années.

Les services rectoraux portent une attention particulière sur **les plafonds d'emplois et sur la masse salariale** des établissements contrôlés.

En régime RCE, les services rectoraux contrôlent le respect des plafonds d'emplois, plafond Etat et plafond global, le respect du plafond de la masse salariale, la consommation des crédits et des emplois, ainsi que les prévisions annuelles de recrutement de personnels titulaires.

Le contrôle de la consommation des emplois et de la masse salariale est un contrôle mensuel compte tenu du poids prééminent des charges de personnels dans les dépenses des universités (en moyenne de **74 %** en 2012 dans les huit universités parisiennes).

Pour l'Etat, l'enjeu financier est particulièrement important. En 2012, **90,5 %**, des crédits de subventions notifiés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

aux universités parisiennes en régime RCE étaient des crédits de masse salariale, pour un montant de **1 203,9 M€**

Ce dialogue a donné lieu en 2012 à des interventions des services rectoraux auprès des établissements ainsi qu'à de multiples réunions de travail préalables aux séances budgétaires des CA.

Intervention des représentants du recteur (2012)		
Interventions en conseil	4	trois sur des questions financières ou budgétaires et une sur le rapprochement Dauphine-IAE
Interventions écrites	5	- administrateur provisoire de Paris 4 - mandatements d'office Paris 2 + Dauphine - arrêt du budget et d'une DBM de Paris 6
Réunions de dialogue de gestion	15	DBM 2012 et budgets 2013

3- La situation financière 2012 des universités parisiennes

Les budgets consolidés 2012 ont des taux d'exécution, par rapport aux prévisions, allant de 90 % à 98 %,

En fonctionnement courant hors masse salariale, les taux d'exécution constatés se situent entre 77 % et 95 %.

S'agissant de la masse salariale, les taux d'exécution se situent entre 97 % et 100 %.

En section d'investissement, les taux d'exécution se sont améliorés en 2012, mais restent plus faibles et se situent entre 51 % et 95 %.

Dans l'ensemble, les résultats d'exploitation sont positifs, sauf pour trois universités.

Alors qu'une université en situation de déficit au compte de résultat depuis trois années consécutives a poursuivi son redressement, deux autres universités ont clos l'exercice 2012 avec un résultat déficitaire. Pour l'une d'entre elles, le déficit au compte de résultat est constaté pour la troisième année consécutive.

Les fonds de roulement des neuf établissements parisiens en régime de responsabilités et compétences élargies sous contrôle du recteur, présentent en 2012 un taux de couverture des dépenses de fonctionnement situé entre 12 et 78 jours. Ils se sont dégradés pour quatre universités (Paris 1, Paris 3, Paris 5 et Paris Dauphine). Ils sont inférieurs à 21 jours pour deux universités (Paris 1 et Paris 6).

Les universités en régime de responsabilités et compétences élargies sont soumises à la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes.

Les comptes 2012 des universités parisiennes ont été **certifiés avec réserves**, excepté pour l'une d'entre elles dont les comptes ont été certifiés sans réserve.

Les principales réserves communes portent sur :

- l'inscription des biens immobiliers au bilan de l'université. Chaque université a désormais inscrit l'ensemble du patrimoine immobilier dans son bilan suite aux évaluations de France Domaine. Mais le commissaire aux comptes n'a pas encore la documentation nécessaire pour objectiver les estimations transmises ;
- la comptabilisation des engagements sociaux (conгés non pris, CET, heures complémentaires). Cette réserve fait actuellement débat entre les commissaires aux comptes et le ministère et n'a pas trouvé de solution aujourd'hui ;
- le suivi des contrats de recherche.

ANNEXES

Liste des Fondations « enseignement supérieur » ouvertes dans l'académie de Paris en 2012

Le recteur de l'académie de Paris assurait en 2012 les fonctions de commissaire du gouvernement dans 16 fondations de coopération scientifique et dans 3 fondations universitaires.

Les fondations de coopération scientifique (par ordre chronologique)		
Ecole d'économie de Paris	Décret du 20 décembre 2006	RTRA
Fondation sciences mathématiques de Paris	Décret du 20 décembre 2006	RTRA
Ecole des Neurosciences de Paris	Décret du 21 mars 2007	RTRA
Fondation Pierre-Gilles-de-Gennes pour la recherche	Décret du 21 mars, modifié 31 août 2007	RTRA
Voir et Entendre	Décret du 3 mai 2007	CTRS
Imagine, Institut des maladies génétiques	Décret du 15 juin 2007	IHU
PremUp, grossesse et prématurité	Décret du 21 septembre 2007	CTRS
Fondation française pour la recherche sur la biodiversité	Décret du 3 mars 2008	RTRA
Fondation maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	Décret du 27 juin 2008	RTRA
Fondation Campus Condorcet	Décret du 4 décembre 2009*	RTRA
Sorbonne Universités	Décret du 22 juin 2010	PRES
Paris Sciences et Lettres – Quartier Latin	Décret du 8 juillet 2010 modifié le 20 janvier 2012	IDEX
Fondation pour l'éducation à la science	Décret du 11 octobre 2011	RTRA
ICAN, Institute of Cardio metabolism and Nutrition	Décret du 25 novembre 2011	IHU
A-ICM, Institut des Neurosciences translationnelles	Décret du 23 décembre 2011	IHU
Fondation maladies rares	Décret du 2 février 2012	RTRA

*la fondation Campus Condorcet est aujourd'hui dissoute (création d'un EPCS le 28 février 2012)

Les fondations universitaires	
Fondation Condorcet	CA Paris Dauphine 28 septembre 2008
Fondation Universitaire pour la biodiversité et les biotechnologies marines de Banyuls sur mer	CA UPMC le 6 juillet 2009
Fondation Descartes	CA Paris Descartes 22 septembre 2009

Les fondations partenariales Le recteur n'est pas commissaire du gouvernement dans les FP, mais il en autorise la création	
Fondation partenariale pour le développement de l'université Paris Dauphine	Arrêté du recteur 16 septembre 2008 (BOESR n°41 du 30 octobre 2008)
Fondation partenariale Université Pierre et Marie Curie	Arrêté du recteur 25 juin 2011 (BOESR n°31 du 27 août 2009)
Fondation partenariale Paris Diderot	Arrêté du recteur 20 juillet 2011 (BOESR n°35 du 29 septembre 2011)

Les fondations reconnues d'utilité publique dans lesquelles le recteur est membre du CA, ou commissaire du gouvernement	
Institut Curie	Décret du 27 mai 1921
Fondation pour la science	1925
Fondation ESCP Europe	Reconnue d'utilité publique le 18 mars 2012
Fondation ParisTech	Décret du 10 avril 2010
Institut Pasteur	Décret du 4 juin 1887, modifié 21 novembre 2008